

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère des affaires sociales et de la santé

ARRÊTÉ du 8 juin 2012

Relatif au retraitement des données comptables de l'exercice 2011 des établissements de santé

NOR : AFSH1226179A

La ministre des affaires sociales et de la santé et le ministre de l'économie, des finances et du commerce extérieur,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 6113-7, L. 6113-8, R. 6145-7, R. 6113-33,

ARRÊTENT

Article 1

Le modèle du document mentionné au dernier alinéa de l'article R. 6145-7 du code de la santé publique et les modalités de calcul des éléments qui y figurent sont consultables aux adresses suivantes :

http://www.sante.gouv.fr/IMG/xls/annexe_1_le_modele_RTC_2011_v2.xls

http://www.sante.gouv.fr/IMG/pdf/Annexe_2_les_modalites_de_calcul_RTC_2011_VF_.pdf.

Article 2

Les éléments mentionnés à l'article 1^{er} sont transmis par le directeur de l'établissement au directeur général de l'agence régionale de santé concernée, par une méthode de télétransmission agréée par les services de l'Etat, à partir du programme informatique dénommé « ICARE » mis à disposition par l'agence technique de l'information sur l'hospitalisation mentionnée à l'article R. 6113-33 du code de la santé publique.

Article 3

Le directeur général de l'offre de soins et le directeur de la sécurité sociale, sont chargé, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le

Pour la ministre des affaires sociales et de la santé

et par délégation :

Le directeur général de l'offre de soins,

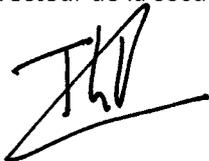
A handwritten signature in black ink, appearing to read 'F. Salleret', with a large, sweeping flourish on the left side.

François Xavier Salleret

Pour le ministre de l'économie, des finances et du commerce extérieur

et par délégation :

Le directeur de la sécurité sociale,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'T. Fatome', with a large, sweeping flourish on the left side.

Thomas Fatome